

## COMPTE-RENDU DU COMITE DE LANCEMENT DU SERVICE SANITAIRE DU 15 MAI 2018

Intervention de Monsieur le recteur de la région académique : importance d'une plus-value pour toutes les institutions partenaires dans ce projet.

Intervention de Monsieur d'Harcourt : Ce service sanitaire est une mesure de fond, qui portera des effets surtout à moyen terme ; excuse concernant l'invitation trop tardive des étudiants des universités. Importance des besoins de santé publique de la région : obésité, addictions, santé sexuelle, bucco dentaire. Efficacité de l'intervention précoce et de l'éducation par les pairs. Importance de l'apprentissage par les futurs professionnels de santé, du travail en coopération avec les autres professions.

- 1- Présentation du rapport du service sanitaire par son auteur, le Professeur VAILLANT

CF DIAPORAMA

- 2- Co-présentation du service sanitaire par l'Education nationale et l'ARS PACA

CF DIAPORAMA

- 3- Intervention de Monsieur LEONETTI

Le conseil régional a déjà soutenu l'expérimentation du Pr Bretelle à ce sujet et soutient le renforcement de la prévention dans notre système de santé. Il faut aujourd'hui changer d'échelle en passant de 300 à 3000 étudiants.

Dans l'opérationnalité de tout cela, ce seront le conseil régional et les universités qui piloteront. A ce titre un comité opérationnel du service sanitaire sera lancé prochainement.

Suite à ces deux présentations, **Monsieur LEONETTI** rappelle les difficultés liées à la mise en place du service sanitaire notamment concernant la pluridisciplinarité. La souplesse et la liberté permettront de réussir.

Il souligne l'importance des travaux sur la sexualité menés par le Professeur BRETELLE. Travaux qui ont ouvert la voie au service sanitaire. Les IFSI sont des acteurs centraux mais il faut trouver les moyens.

- 4- Echanges avec la salle

**Docteur MULLER, médecin conseiller auprès du recteur de l'académie de Nice, excuse M. Ethis de son absence. Elle s'interroge sur les points suivants :**

- 1- sur la durée et la répartition du service sanitaire
- 2- qui coordonne et valide les projets
- 3- quel est le défraiement des étudiants
- 4-3- Pour le niveau de compétence des étudiants, est-ce-qu'un référent local s'en assure ?

Le **Professeur VAILLANT** lui répond que concernant la durée du service sanitaire cela pourrait se faire sur 60 ½ journées sur 2 années consécutives, sous l'égide du doyen de l'université.

Concernant l'aspect financier évoqué par Monsieur LEONETTI, 5 millions d'euros seront attribués au niveau national pour les frais de déplacement. Chaque directeur d'ARS sera responsable de l'indemnisation des frais de déplacement des étudiants via leurs institutions de rattachement.

Concernant les actions autres, le financement n'est pas prévu.

**Le Professeur VAILLANT** précise que le niveau de compétence ne se pose pas. Il peut y avoir des difficultés liées à la gestion d'une question à laquelle on n'a pas de réponse, il faut que les étudiants apprennent à dire qu'ils ne savent pas tout. Le référent local valide le message de prévention et s'assure que l'action est intégrée. La préparation des interventions doit permettre la simulation d'éventuelles questions qui pourraient les déstabiliser.

Il souligne également qu'il ne faut pas confondre ce service avec une action qui intéresse les étudiants type action humanitaire.

La décision de l'action est du rôle des formateurs des instituts de formation et en amont et *a posteriori* du comité régional

**Docteur MULLER** rappelle que beaucoup d'étudiants ne sont pas en mesure de faire l'avance des frais et suggère de créer des associations avec notamment l'achat de véhicules qui permettraient aux étudiants de se rendre sur les sites.

Monsieur D'Harcourt confirme que la charge financière ne doit pas peser sur l'étudiant. Cela demandera de la vigilance pour les circuits de financement.

**Le représentant de la faculté d'odontologie** demande quel diplôme sera validé par l'attestation du service sanitaire ? Est-ce que les thèmes d'intervention seront en lien avec le domaine des étudiants ?

Le **professeur VAILLANT** répond que l'attestation sera délivrée au gré des instituts formateurs. In fine il faudra avoir fait le service sanitaire. Concernant le thème d'intervention, il sera en lien avec le domaine des étudiants ou pas, en fonction du souhait des étudiants.

**Claude d'HARCOURT** demande si les lieux de stage des étudiants au sein des établissements sanitaires militaires seront imposés ?

Le **professeur VAILLANT** précise que les étudiants militaires auront un lieu de stage imposé.

**Madame DIEBOLD, conseillère technique à la DIR-PJJ** souhaite connaître les liens envisagés, quels publics et associations seront ciblés. Est-ce que le réseau des IREPS (CRES pour PACA) sera sollicité pour l'accompagnement des formations des formateurs ?

**La responsable de l'IFSI d'Aubagne** souhaite savoir quelle logistique sera mise en place, s'il y aura une mixité des groupes. Concernant la préparation comment se fera le choix ?

Le **professeur VAILLANT** précise que l'interprofessionalité peut se construire progressivement avec une partie théorique et une partie pratique. Il souligne l'importance de la souplesse. Les IREPS sont des structures partenaires pour ce projet.

Il rappelle que les interventions des étudiants doivent être directes et qu'il ne faut pas s'appuyer sur un support multimédia. Il ne faut pas recréer des messages et outils mais uniquement les communiquer. Et que la présentation ça s'apprend. Il recommande de cibler une thématique par étudiant, le fait de répéter les mêmes interventions ne pouvant être que bénéfique

**Claude d'HARCOURT** propose de mettre les présentations du comité stratégique ainsi que les questions/réponses sur le site de l'ARS PACA.